

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée:
« Pose d'une plaquette sur le bâtiment ou à l'endroit où a été créée la première « classe spéciale »
suisse pour enfants du placard, cachés ou clandestins »

Renens, le 15 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2024, M. le Conseiller communal Michele Scala a déposé une interpellation demandant une étude approfondie par l'archiviste communal sur la localisation de l'école où a été créée la première « classe spéciale » suisse pour enfants du placard, ainsi que la pose d'une plaquette à l'endroit en question.

La thématique des enfants clandestins à Renens et dans l'Ouest lausannois a été récemment mise en lumière dans le cadre de l'exposition « Enfants du placard, à l'école de la clandestinité », présentée à Ecublens du 12 janvier au 4 février 2024. Celle-ci s'inscrivait en prolongement du projet mené par l'Université de Neuchâtel et soutenu par le Fonds national suisse pour la recherche (FNRS) intitulé « Une socio-histoire des gens qui migrent: les « enfants du placard » (1946-2002) ».

Les archives communales de Renens avaient été sollicitées en 2022 pour une recherche effectuée dans ce cadre. Celle-ci avait permis de constater l'absence de documents relatifs aux démarches entreprises au niveau local, vraisemblablement en raison de la discrétion qu'imposait alors la situation. Les recherches effectuées par l'archiviste communal dans les archives du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) permettent de remédier à ce silence documentaire. Il y est fait mention des initiatives développées à Renens dès l'été 1971, lorsque la présence d'enfants clandestins est signalée au pasteur par le commissaire de police.

Le contexte dans lequel s'inscrit cette problématique est décrit par l'extrait d'une note du Bureau lausannois pour les immigrés à l'attention de la Direction des œuvres sociales de la Commune de Lausanne:

« S'il n'y avait pas eu Renens, on ne parlerait pas aujourd'hui du sujet qui est à la une des préoccupations sociales et journalistiques. Tout est parti de cette commune de l'Ouest lausannois où la capacité d'accueil de nouveaux habitants est pratiquement nulle (18'000 habitants actuellement), qui est, du point de vue scolaire, en retard d'un collège, les classes atteignant leur effectif maximal, et se préparant à accueillir en 1972 un 60 % d'enfants étrangers dans les classes enfantines. Dans ce contexte, un groupe de travail hispano-italo-suisse s'est créé en janvier 1971 dans le but de chercher réponse à quelques questions. Composé de quatre Italiens, trois Espagnols et six Suisses – dont quatre représentants de l'Eglise réformée, un de la paroisse catholique et un délégué de la Municipalité – ce groupe eut connaissance, au cours de l'été, de l'existence d'enfants clandestins à Renens même, et entra en action ».

./.

Le document souligne le rôle du pasteur de Renens, Laurent Bosshard, qui « prend en mains l'organisation des démarches, et qui consacre tout son temps à cette action depuis le début de l'été » (Archives de la Ville de Lausanne, Dossier « Enfants immigrés clandestins 71-73 », C21/112).

Le journal rédigé par le Bureau lausannois pour les immigrés afin d'établir la chronologie des démarches et initiatives permet de mettre en lumière les faits et acteurs. À l'issue d'un colloque réunissant le commissaire de police et le pasteur de Renens, ainsi qu'une équipe du Centre social protestant de Lausanne, il est décidé le 2 septembre 1971 l'ouverture de classes clandestines. Le directeur des écoles de Renens est informé, de même que l'équipe de recherche du Service de la protection de l'enfance et les consulats d'Italie et d'Espagne. Il est indiqué : « locaux trouvés à la Mission catholique italienne de Renens ».

Le bilan de cette première action du groupe de travail hispano-italo-suisse, consistant à organiser un programme de cours complémentaires pour clandestins, est décrit ainsi dans la note précitée du Bureau lausannois pour les immigrés:

« locaux et professeurs trouvés, le tout est mis sur pieds, lorsque, le jour prévu pour l'inscription, personne ne se présente. Ce premier échec est très significatif de la situation psychologique des familles ayant des enfants clandestins » (Archives de la Ville de Lausanne, Dossier « Enfants immigrés clandestins 71-73 », C21/112).

L'action se poursuit au niveau politique. Une réunion avec des députés a lieu à Renens le 13 novembre de la même année, suivie par une entrevue avec le syndic de Renens et une rencontre avec les syndics de l'Ouest lausannois. Le 22 février 1972, la problématique est relayée au parlement vaudois par Claude Perey, syndic de Crissier, président de l'Union des communes vaudoises et député au Grand Conseil.

Les locaux de la Mission catholique italienne envisagés pour la tenue des cours destinés aux enfants clandestins se situaient donc vraisemblablement dans le bâtiment sis à la rue du 14-Avril 34, parcelle N° 625, qui n'est toutefois pas expressément mentionné. La Mission catholique italienne y inaugure en 1969 un centre culturel et social comprenant « un petit bar, centre d'échanges, une salle de conférence, centre de culture et une salle de cours pratiques » (« La Mission italienne inaugure à Renens », in *Tribune de Lausanne – Le Matin*, 28 juin 1969, p. 6).

Il pourrait paraître réducteur d'ancrer la thématique des enfants clandestins et le projet d'ouverture de classes clandestines au bâtiment supposé accueillir ces dernières. Le contexte dans lequel s'inscrit le projet d'ouverture de classes clandestines se laisse par ailleurs difficilement résumer sur une plaquette, apposée sur un bâtiment privé et dont la visibilité serait limitée. Il semblerait dès lors préférable d'envisager une mise en valeur de ce thème, de ses acteurs et du rôle précurseur de Renens dans un cadre plus large, permettant une mise en contexte, tel un article dans le journal communal *InfoRenens*.

La Municipalité se propose en outre d'étudier l'opportunité de rendre visible la thématique de la scolarisation des enfants clandestins à proximité d'un établissement scolaire par le biais d'une installation qui s'inscrirait dans le prolongement des recherches et initiatives menées jusqu'à présent. Le sujet sera par ailleurs mis en lumière, en fonction de critères de pertinence thématique, dans le cadre d'actions s'inscrivant dans la stratégie de valorisation des archives communales (visites guidées, contributions rédactionnelles, expositions, par exemple).

La Municipalité souligne que la situation des personnes clandestines, enfants ou adultes, reste malheureusement d'actualité. Selon l'office fédéral de la statistique, on compte aujourd'hui environ 100'000 personnes (selon l'EPER et l'administration suisse) sans papiers ou permis de séjour sur le territoire suisse. Pour le Canton de Vaud, entre 9'000 et 15'000 personnes sont considérées sans statut légal.

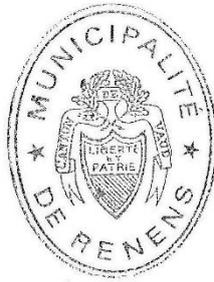
Afin d'intégrer ces données sociales indéniables, la Ville collabore étroitement avec les établissements scolaires, – qui sont amenés à rencontrer ce type de situation délicate –, avec la pastorale de rue (distribution de nourriture et hébergement d'urgence), mais aussi avec le Centre social protestant ou encore le Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers qui font un travail de terrain important.

Ville aux racines industrielles et à l'histoire largement impacté par les flux migratoires, Renens avait d'ailleurs soutenu en son temps l'initiative Papyrus pour la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers – initiative finalement non réalisée sur Vaud, mais en cours à Neuchâtel et réalisée sur Genève. Par ailleurs, un postulat sur une carte communale qui serait aussi une réponse à cette problématique (partiellement) est actuellement à l'étude.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée « Pose d'une plaquette sur le bâtiment ou à l'endroit où a été créée la première « classe spéciale » suisse pour enfants du placard, cachés ou clandestins ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

